

VILLE DE BÉCANCOUR, le mercredi sept septembre deux mille seize (7 septembre 2016).

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le mercredi sept septembre deux mille seize (7 septembre 2016) à 13 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Alain Mercier	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur René Morrissette	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et Me Maude Chartier, assistant greffier.

Monsieur le conseiller Fernand Croteau, monsieur le conseiller Raymond St-Onge et monsieur le conseiller Mario Gagné sont absents.

SOUS la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 6 septembre 2016.

RÉSOLUTION 16-269

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-270

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du « Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) »;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur René Morrissette

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.** Le conseil municipal autorise Ville de Bécancour à déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) », pour la mise aux normes et le maintien des actifs de la station d'épuration des mares noires du secteur ouest.
- 2. ENGAGEMENTS.** Ville de Bécancour s'engage à :
 - respecter les modalités du « Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) »;

- être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme;
- réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue;
- assumer tous les coûts non admissibles au programme, y compris tout dépassement de coûts, dont ceux reliés à une directive de changement.

3. RÉPONDANT. Le conseil municipal nomme monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, et monsieur Dany Sauvageau, surintendant division technique comme répondants, les autorise à attester le formulaire de demande et à signer la demande d'aide financière pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-271

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du « Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) »;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Alain Mercier

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.** Le conseil municipal autorise Ville de Bécancour à déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) », pour la mise aux normes et le maintien des actifs de la centrale de traitement d'eau.
- 2. ENGAGEMENTS.** Ville de Bécancour s'engage à :
 - respecter les modalités du « Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) »;
 - être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme;
 - réaliser les travaux selon les modalités du programme;
 - payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue;
 - assumer tous les coûts non admissibles au programme, y compris tout dépassement de coûts, dont ceux reliés à une directive de changement.

3. **RÉPONDANT.** Le conseil municipal nomme monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, et monsieur Dany Sauvageau, surintendant division technique comme répondants, les autorise à attester le formulaire de demande et à signer la demande d'aide financière pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-272

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du « Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) »;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.** Le conseil municipal autorise Ville de Bécancour à déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) », pour la conduite d'aqueduc entre le réservoir du Plateau Laval et le réservoir de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.
2. **ENGAGEMENTS.** Ville de Bécancour s'engage à :
 - respecter les modalités du « Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) »;
 - être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme;
 - réaliser les travaux selon les modalités du programme;
 - payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue;
 - assumer tous les coûts non admissibles au programme, y compris tout dépassement de coûts, dont ceux reliés à une directive de changement.
3. **RÉPONDANT.** Le conseil municipal nomme monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, et monsieur Dany Sauvageau, surintendant division technique comme répondants, les autorise à attester le formulaire de demande et à signer la demande d'aide financière pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-273

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du « Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) »;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur René Morrissette

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.** Le conseil municipal autorise Ville de Bécancour à déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) », pour la conduite d'égout domestique sur les avenues Montesson et de l'Anse et sur les rues Savoie et Lapierre.
- 2. ENGAGEMENTS.** Ville de Bécancour s'engage à :
 - respecter les modalités du « Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) »;
 - être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme;
 - réaliser les travaux selon les modalités du programme;
 - payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue;
 - assumer tous les coûts non admissibles au programme, y compris tout dépassement de coûts, dont ceux reliés à une directive de changement.
- 3. RÉPONDANT.** Le conseil municipal nomme monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, et monsieur Dany Sauvageau, surintendant division technique comme répondants, les autorise à attester le formulaire de demande et à signer la demande d'aide financière pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-274

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du « Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) »;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Alain Mercier

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.** Le conseil municipal autorise Ville de Bécancour à déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) », pour la mise aux normes et le maintien des actifs de la source souterraine d'eau potable de Gentilly.

2. ENGAGEMENTS. Ville de Bécancour s'engage à :

- respecter les modalités du « Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) »;
- être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme;
- réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue;
- assumer tous les coûts non admissibles au programme, y compris tout dépassement de coûts, dont ceux reliés à une directive de changement.

3. RÉPONDANT. Le conseil municipal nomme monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, et monsieur Dany Sauvageau, surintendant division technique comme répondants, les autorise à attester le formulaire de demande et à signer la demande d'aide financière pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-275

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du « Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) »;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.** Le conseil municipal autorise Ville de Bécancour à déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) », pour la conduite d'aqueduc sur l'avenue des Giroflées et sur la rue des Muguets.
- 2. ENGAGEMENTS.** Ville de Bécancour s'engage à :
 - respecter les modalités du « Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) »;
 - être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme;
 - réaliser les travaux selon les modalités du programme;
 - payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue;

- assumer tous les coûts non admissibles au programme, y compris tout dépassement de coûts, dont ceux reliés à une directive de changement.

3. RÉPONDANT. Le conseil municipal nomme monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, et monsieur Dany Sauvageau, surintendant division technique comme répondants, les autorise à attester le formulaire de demande et à signer la demande d'aide financière pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-276

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du « Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) »;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Alain Mercier

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.** Le conseil municipal autorise Ville de Bécancour à déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) », pour les services municipaux et le traitement des eaux usées pour le Parc industriel La Prade.
- 2. ENGAGEMENTS.** Ville de Bécancour s'engage à :
 - respecter les modalités du « Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) »;
 - être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme;
 - réaliser les travaux selon les modalités du programme;
 - payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue;
 - assumer tous les coûts non admissibles au programme, y compris tout dépassement de coûts, dont ceux reliés à une directive de changement.
- 3. RÉPONDANT.** Le conseil municipal nomme monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, et monsieur Dany Sauvageau, surintendant division technique comme répondants, les autorise à attester le formulaire de demande et à signer la demande d'aide financière pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

Période de questions.

RÉSOLUTION 16-277

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur René Morrissette

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal lève la présente séance.

ADOPTÉE

Jean-Guy Dubois, maire

Maude Chartier, assistant greffier